



Office fédérale des contributions  
Département fédéral des finances DFF  
Bundesgasse 3  
3003 Berne  
[vernehmlassungen@estv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@estv.admin.ch)

Berne, le 17 mars 2023 usam-MH/ap

## Réponse à la procédure de consultation : Loi fédérale sur l'imposition individuelle

Madame, Monsieur,

Plus grande organisation faitière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faitière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

Le 2 décembre 2022, l'Office fédéral des contributions nous a convié à prendre position dans le cadre de la procédure de consultation sur la Loi fédérale sur l'imposition individuelle.

**L'usam est en principe pour l'imposition individuel. Pour devenir concrètement acceptable, elle exige tout de même que les autorités publiques mettent en place une loi qui ne surcharge pas les entreprises et les assujettis autant administrativement que financièrement, et qui ne fasse pas enfler les coûts et les effectifs des administrations fiscales. Les recettes fiscales ne doivent en aucun cas augmenter à cause de l'imposition individuelle. L'imposition individuelle devrait inciter à la reprise ou à l'augmentation de l'activité professionnelle pour le second revenu.**

A l'avis de l'usam, le présent projet de loi d'imposition individuelle proposé par le Conseil fédéral, qui est modifiée avec des mesures visant à éviter une charge fiscale excessive pour certaines configurations de ménage, est en principe un point positif pour gommer les différences entre couples mariés et couples non mariés. Les revenus et les valeurs patrimoniales seraient dès lors imposés de manière indépendante de l'état civile et les inégalités de traitement supprimées.

Le projet propose deux solutions. La première solution vise à avoir le maximum d'incitations à exercer une activité lucrative pour les personnes contribuant à un deuxième revenu, et une seconde solution prévoit des mesures pour corriger l'imposition fédérale directe pour les couples mariés à revenu unique ou à second revenu faible.

Pour l'usam, étant donné la situation de pénurie de main d'œuvre qualifiée, il faut absolument soutenir un modèle fiscal qui augmente au maximum les incitations positives de l'imposition du revenu sur l'activité professionnelle. Le rapport fait état de 11'600 emplois équivalent plein temps supplémentaires

(EPT) par rapport aux 4'183'830 EPT existant en Suisse en 2022. L'objectif n'est donc pas si important qu'il n'y paraît. L'usam remarque également qu'il faut aussi souligner que l'objectif n'est pas seulement d'augmenter les incitations à exercer une activité lucrative, ce qui a un effet certes positif à court terme, mais qui pourrait se montrer contreproductif à long terme. En effet, cela pourrait négativement impacter le taux de natalité déjà fort bas en Suisse, avec les coûts supplémentaires que cela pourrait induire.

Le projet prévoit également que l'imposition individuelle soit mise en œuvre aux différents échelons des administrations publiques. Les cantons devraient transposer dans leur droit les dispositions de l'imposition individuelle. Sachant que de nombreuses prestations sociales intègrent la communauté économique du mariage dans leurs calculs, il s'avère que les coûts d'adaptations des administrations publiques risquent d'atteindre des chiffres bien plus importants que prévu dans le projet. La transparence doit être de mise sur les impacts sur les prestations sociales et leurs administrations respectives.

Avec 1,7 million de déclarations d'impôts supplémentaires, il est clair que le projet dans sa globalité atteindra des coûts importants en matière d'adaptation des législations cantonales mais aussi de traitement des contributions fiscales. Les besoins en personnels vont être nécessaires pour réaliser la réforme à tous les échelons. Les assujettis auront également plus de documents à remplir, ce qui a aussi un coût privé non-négligeable. L'usam ne souhaite pas que ces coûts supplémentaires se reportent financièrement sur les assujettis, mais soient compensés à l'interne des administrations publiques.

L'usam appelle les autorités publiques à réduire les charges administratives au maximum et de mener un projet concret qui intègre les optimisations par la transformation numérique. Ainsi, il faut concéder que le couple marié a, du point de vue organisationnel, un fonctionnement généralement plus économique, ne serait-ce que pour le nombre de déclarations à traiter.

L'usam s'oppose catégoriquement à tous gains supplémentaires de recettes grâce à l'introduction d'une imposition individuelle. Les adaptations de cette réforme ne doivent en aucun cas surcharger les PME.

L'usam salue en principe l'introduction d'une imposition individuelle, mais souligne aussi que les grands chantiers à réaliser qui entourent la réforme doivent préserver une certaine forme de stabilité pour que les PME ne fassent pas l'objet de mauvaises surprises supplémentaires. Les coûts de mise en œuvre doivent impérativement restés stables, et les recettes fiscales ne doivent en aucun cas augmenter.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre prise de position et vous présentons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

#### **Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur



Mikael Huber  
Responsable du dossier